



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question au Gouvernement n° 3002

Texte de la question

BILAN DES EMPLOIS-JEUNES

M. le président. La parole est à Mme Pascale Gruny, pour le groupe UMP.

Mme Pascale Gruny. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, nous nous souvenons tous de la mesure, lancée en 1997, qui devait être emblématique du gouvernement Jospin et qui a heureusement été abandonnée en 2002 par notre majorité : les emplois-jeunes. ("*Eh oui !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Il s'agissait de CDD de cinq ans réservés aux seuls secteurs associatif et public. ("*Scandaleux !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) Destinés aux jeunes de moins de vingt-six ans, ils ne comportaient aucune obligation de formation continue. ("*Précarité !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. Henri Emmanuelli. C'est faux !

Mme Pascale Gruny. Comme nous l'avons dit lors de leur mise en place et depuis 2002, ces emplois ne visaient pas la bonne cible. Ils n'ont donc pas atteint le public qui en a le plus besoin, celui qui rencontre le plus de difficultés sur le marché du travail.

En effet, les titulaires des emplois-jeunes ont été dans leur immense majorité des étudiants bien formés et diplômés. ("*Faux !*" sur les bancs du groupe socialiste.)

Or, depuis plus de dix ans, les jeunes qui ont besoin d'une aide sont justement ceux qui sont peu ou pas qualifiés, ceux qui sont issus des quartiers ou des zones où les difficultés sociales, éducatives et économiques se cumulent. C'est vers eux que sont dirigées les nombreuses initiatives du Gouvernement.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dresser un bilan qualitatif et quantitatif des emplois-jeunes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Madame Gruny, depuis plus de vingt ans, le taux de chômage des jeunes dans notre pays est plus de deux fois supérieur au taux de chômage moyen. Cette réalité, dont nous avons beaucoup débattu au printemps, a peu évolué jusqu'à ce que nous mettions en place un certain nombre de dispositifs. ("*Le CPE ?*" sur les bancs du groupe socialiste.)

J'en viens à la cible des emplois-jeunes. Alors que le taux de chômage dans les quartiers est souvent de deux à quatre fois supérieur au taux national, seuls 8 % des contrats étaient passés avec les jeunes de ces quartiers, qui représentent pourtant plus de 15 % des inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi. Voilà la vérité ! ("*Eh oui !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. Patrick Lemasle. Mensonge !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Seconde vérité : ceux qui, après cinq ans, n'ont pas eu la chance de bénéficier d'un contrat dans une collectivité territoriale ou une association se sont retrouvés, pour 65 % d'entre eux, à la case chômage. Et, un an après, 40 % y étaient encore !

Voilà pourquoi nous avons mis en place le contrat jeunes en entreprise et plus généralement, dans le cadre du

plan de cohésion sociale, l'ensemble des contrats aidés. C'est ainsi que 22 % des CIVIS sont passés avec des jeunes des quartiers défavorisés, soit deux fois plus que dans les autres quartiers : la cible est donc réellement atteinte.

Mentionnons aussi le développement de l'apprentissage : grâce à la loi sur l'égalité des chances, cent cinquante-cinq mille postes de formation en alternance dans les entreprises ont été ouverts.

Enfin, le parcours d'accès à la vie active dans les entreprises permettra à cinquante mille jeunes, dans les six mois qui viennent, de bénéficier d'un stage préparatoire.

Mais le problème de fond, c'est d'empêcher que soixante-dix mille jeunes sortent de notre système éducatif sans aucune formation. La priorité est donc l'éducation, la formation et la vraie orientation, afin de donner aux jeunes la confiance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Je me suis rendu hier à Villefranche-sur-Saône dans deux quartiers en difficulté. Le taux de chômage des jeunes a baissé de près de 23 %. Voilà la réponse du Gouvernement ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3002

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 novembre 2006